



Date de la convocation : le 19/04/2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 16 - Présents : 16 - Votants : 16

L'an deux mille dix-neuf le 24 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2019 a été expédié par courriel à toutes les Conseillères et tous les Conseillers Municipaux.

Présents : Mr DAUGAN. Mmes RAMARD. BOUCHET. BARDOT. BAUER-ALIX. DAUGAN. GESFEROIS. MOMEUX. PEIGNE. ROBERT. Ms GALLEE. COLLET. BAZY. CRETTAZ. GALLAIS. LUCAS.

Stéphanie ROBERT a été élue Secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 01-04-2019 : Convention avec Dinan Agglomération pour une lutte contre le frelon asiatique

Il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

En 2018, près de 600 nids de frelons asiatiques ont été signalés sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération. Les conditions climatiques rencontrées l'année passée ont été particulièrement favorables au développement des colonies de frelons asiatiques Cette évolution à la hausse est observée également au niveau régional.

Face à ce constat, il est important de rester mobilisé et de s'engager dans le programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

Considérant :

La délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

Il vous est proposé de :

- APPROUVER la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- APPROUVER la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.
- AUTORISER le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 avril 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- APPROUVE la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.
- AUTORISE le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

Délibération n° 02-04-2019 : Adhésion au groupement de commande d'entretien des chaussées intercommunales et communales 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, qui précise en son article 28 : « Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics » « La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres ».

Considérant que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet d'un entretien.

Considérant que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur chaussée communale.

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

| Membres du Groupement | Quantité estimée d'émulsion de bitume en tonnage |
|-----------------------|--|
| Dinan Agglomération | 100,000 t |
| Plouasne | 8,000 t |
| Saint André des Eaux | 2,500 t |
| Saint Judoce | 3,000 t |
| Tréfumel | 2,000 t |
| Total | 115,500 t |

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien des chaussées intercommunales et communales,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Délibération n° 03-04-2019 : Acquisition Panneaux de Signalisation.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Travaux a consulté trois prestataires pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

Les entreprises ci-dessous ont remis leurs offres :

| | Montant HT | Montant TTC |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| SPM à LANVOLLON | 16 025.14 € | 19 230.17 € |
| SELF SIGNAL à CESSON SEVIGNE | 13 223.30 € | 15 867.96 € |
| SIGNAUX – GIROD à SAINT GILLES | 15 896.79 € | 19 076.14 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise SPM située à LANVOLLON pour un montant de 16 025,14 € HT, soit 19 230,17 € TTC,
- **SOLLICITE** l'entreprise pour obtenir les bons à tirer, notamment pour les panneaux multidirectionnels,
- **CHOISIT** de réaliser la pose en régie par les agents du service technique,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire,

Délibération n° 04-04-2019 : Annulation d'un titre concernant l'entretien de la parcelle AB n° 255

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° 12-07-2017 avait acté le prix d'entretien de la parcelle AB n° 255. Dans le cadre de ses obligations légales, l'un des copropriétaires s'engageait à procéder à cet entretien. Son manquement avait conduit, dans l'attente d'une cession, le Maire à devoir le faire exécuter par les services techniques.

Par lettre du 8 mars 2018, le propriétaire a accepté de vendre sa part concernant la parcelle AB n°255. De ce fait, l'acte de vente a été réalisé chez maître PANSART en date du 15/01/2019 au profit de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solutionner ce dossier et acter le déblocage complet par la remise gracieuse du titre 451 émis le 10/10/2017.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la remise du solde à recouvrer sur le titre 451 qui fera l'objet d'un mandat à l'article 678 (dépenses exceptionnelles)
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 avril 2019

Délibération n° 05-04-2019 : Aménagement Rue Duguesclin – Réalisation d'un muret de soutènement

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la Rue Duguesclin, la société TECAM maître d'œuvre a précisé la nécessité de prévoir la réalisation d'un muret de soutènement. Monsieur le Maire après avoir consulté la commission de travaux, propose de définir le choix des matériaux de finition concernant la maçonnerie du mur réalisée par l'entreprise L2C Constructions à PLOUASNE :

| | | |
|---------|--|---------------|
| Choix 1 | Coulage des fondations Maçonnerie du mur de soutènement en bloc bancheur TETRIX avec une couvertine en dessus du mur | 6 100,00€ HT |
| Choix 2 | Coulage des fondations Maçonnerie du mur de soutènement en bloc bancheur avec fourniture et pose de chaperons 2 pentes optipose Enduit monocouche finition gratté | 5 921,00 € HT |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- OPTER pour le choix 1 pour la maçonnerie du mur
- ACCEPTER ce choix pour la somme de 6.100 € HT,
- AUTORISER Mr le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire

Délibération n° 06-04-2019 : Création de Postes – Service Technique

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents avaient été recrutés, l'un en contrat d'avenir signé le 04 juillet 2016 pour une durée de 3 ans, l'autre en contrat parcours emploi compétence à compter du 01/07/2018. L'échéance de ces deux contrats arrivant à terme dans quelques mois, il convient de réfléchir à l'organisation du service technique.

Monsieur le Maire souligne que la commune voisine de ST PERN a également identifié un besoin d'un poste d'agent polyvalent à temps non-complet équivalent à un mi-temps.

Monsieur le Maire et les adjoints Messieurs GALLEE et COLLET, après avoir rencontré les agents concernés, proposent au Conseil Municipal de

- créer un poste permanent d'Agent Technique Polyvalent à temps complet, sur le grade d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de service de 35h00 à compter du 1^{er} juillet 2019
- de recourir à un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019, pour une durée hebdomadaire de 17,50 h soit 17h30minutes (équivalent mi-temps) avec une rémunération basée sur le grade d'agent technique 1^{er} échelon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2019
- de réaliser les publications réglementaires auprès du CDG22
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 avril 2019

Délibération n° 07-04-2019 : Acquisition de matériels – Service Technique

Monsieur GALLEE informe les membres du Conseil Municipal que la société RM Motoculture a proposé la démonstration d'un désherbeur mécanique motorisé. L'acquisition de ce matériel pourrait être envisagée par mutualisation avec les communes voisines.

Monsieur GALLEE rappelle que la commission de travaux a décidé dans le cadre de l'aménagement de la Rue Duguesclin de conserver l'aménagement paysager afin qu'il soit réalisé par les agents du service technique. De plus, il précise que la pose des panneaux directionnels et de lieux-dits sera également réalisée par les agents municipaux.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal, de valider l'acquisition de tarières pour un montant de 447,00 € HT soit 536,40 € TTC et d'informer les maires des communes voisines sur l'éventuelle acquisition d'un désherbeur mécanique motorisé par mutualisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE l'acquisition de tarières pour un montant de 447,00 € HT soit 536,40 € TTC
- SOUHAITE engager des discussions avec les communes voisines concernant l'acquisition d'un désherbeur motorisé
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette délibération

Délibération n°08-04-2019 : Avis sur le projet AVAP de BECHEREL

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu de Rennes Métropole, la notification de la délibération n°C 19.010 ainsi que l'ensemble du dossier concernant le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Bécherel.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE concernant le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Bécherel.

Délibération n°09-04-2019 : Association Fourmis Soli'Terre

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association sur la commune Fourmis Soli'Terre. Il précise que la Présidente a sollicité une subvention et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après échanges, le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR et 2 abstentions :

- DECIDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 avril 2019

QUESTION DIVERSES

Rappel de dates

Vendredi 26 avril – samedi 27 avril et dimanche matin 28 avril :

2 jours ½ de Collecte au supermarché DIAGONAL pour la Banque Alimentaire

Samedi 27 avril à 12h00 à la Salle DERIOLE Repas organisé par le CCAS (déjà 142 inscrits)

Samedi 11 mai de 14h00 à 18h00 à la Gare - Troc de Plantes

Dimanche 26 mai – Elections européennes

REGARDS sur PLOUASNE Jeu-concours photos, peintures, dessins et vidéos

Une première rencontre s'est tenue le samedi 20 avril à 11h00

Des personnes intéressées souhaitent participer à cet événement culturel organisé sur la commune.

Les productions seront à remettre du 20 avril au 31 mai 2019.

Pendant l'été les œuvres seront exposées et soumises au vote du public

Les élus souhaitent également impliquer les écoles et le collège dans cette action culturelle qui vise à apporter une image dynamique de la commune.

Des éléments sont à préciser, d'ailleurs une prochaine réunion a été programmée, le vendredi 3 mai 2019 à 19h00 à la Mairie.

Prochaine réunion du conseil municipal, mercredi 29 mai 2019.

La séance est levée à 22h25